

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
DE SAINT-ETIENNE LOIRE**

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2023/ 16  
ACHAT MOBILIER AEROGARE**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne Loire

VU la délibération du Conseil syndical n° 21-08 du 7 Juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la nécessité, pour l'exploitation de l'aéroport, de rendre plus chaleureuse et accueillante l'aérogare, au travers de l'achat d'un nouveau mobilier,

CONSIDERANT l'interrogation de trois prestataires, fournisseurs et / ou aménageur de ce type de mobilier, Architecte Jambresic, Saint Etienne Bureau et Global Concept ,

CONSIDERANT les devis réalisés par ces trois entreprises et analysés sur les critères prix.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

L'entreprise Global Concept 345 allée du Languedoc 26300 BOURG DE PEAGE est retenue pour :

- la fourniture et l'aménagement du mobilier de l'aérogare

**ARTICLE 2**

Le montant de cette fourniture s'élève à 36 844 € HT .

Un acompte de 30% de cette somme sera versé à la commande.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la régie d'exploitation de l'aéroport sur l'exercice 2023.

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Monsieur Le préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 26 mai 2023

**Gaël PERDRIAU**

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne  
Loire

